



Summer 2026 Été 2026



Scan or click
here/Balayez
ou cliquez ici

<https://linktr.ee/townofsteanne>
for more information. / Pour plus
information.



If you are
interested in
receiving the
newsletter by
email, please
visit [https://steannemb.ca/tsa-
connect](https://steannemb.ca/tsa-connect) to sign up for these
important updates.

Si vous êtes intéressé à recevoir
le bulletin par courriel, Veuillez
visiter
[https://steannemb.ca/tsa-
connect](https://steannemb.ca/tsa-connect) pour s'inscrire à ces
mises à jour importantes.

💡 Did You Know?

You can pay your utility bills
easily through **Pre-Authorized
Utility Payment (PUPPS)**!

Simply visit our website, go to
the **Utilities** section, select
Methods of Payment, and click
on the “**Application**” link for **Pre-
Authorized Debit**.
Enjoy hassle-free, automatic
payments every quarter!

💡 Le saviez-vous?

Vous pouvez payer vos factures
de services publics facilement
grâce au **Paiement Préautorisé
des Services Publics (PPSP)**!

Il vous suffit de visiter notre site
web, d'aller dans la section
Services publics, de
sélectionner **Modes de
paiement**, puis de cliquer sur le
lien « **Demande** » pour le **Débit
Préautorisé**.

Profitez de paiements
automatiques sans difficulté
chaque trimestre!



Town of

Ste. Anne
Ville de



2026 Summer Quarterly Bulletin trimestriel d'été 2026

14 Centrale Avenue, Ste. Anne, Manitoba R5H 1B8

Phone/téléphone: 204.422.5293

Email/courriel: town@steanne.ca



Donation Drop-Off Reminder from Pulford

Pulford would like to remind residents that **donations must be
dropped off during our designated donation hours only.**

We have noticed an increase in donations being left **after hours.**

Please note that we **do not accept or expect donations outside of
the following hours:**

- **Monday, Tuesday, Thursday & Friday:** 8:30 a.m. – 3:45 p.m.
- **Wednesday:** 8:30 a.m. – 8:00 p.m.
- **Saturday:** 10:00 a.m. – 3:00 p.m.



Please do NOT leave the following items:

- Mattresses
- Electronics
- Baby car seats
- Baby cribs



Furniture such as sofas, loveseats, dining tables, and chairs can be
accepted, but they must be dropped off during Pulford's designated
donation hours. Please do not leave furniture at the back after hours



**Please be advised that the donation area is monitored by
cameras.** All donations must be dropped off during the designated
hours.

Please also ensure that **garbage and recycling bins are not blocked**
when making a donation.

We appreciate your cooperation and understanding in helping us
keep the donation area clean, safe, and accessible.

Thank you for your continued support!

- Pulford



Rappel concernant les dons de la part de Pulford

Pulford souhaite rappeler aux résidents que **les dons doivent être
déposés uniquement pendant les heures prévues à cet effet.**

Nous avons constaté une augmentation du nombre de dons laissés
en dehors des heures d'ouverture. Veuillez noter que nous
n'acceptons pas les dons en dehors des heures suivantes :

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi :** 8 h 30 à 15 h 45
- **Mercredi :** 8 h 30 à 20 h
- **Samedi :** 10 h à 15 h



Veuillez NE PAS laisser les articles suivants:

- Matelas
- Appareils électroniques
- Sièges d'auto pour bébé
- Lits de bébé



Les meubles tels que les divans, les causeuses, les tables de salle
à manger et les chaises peuvent être acceptés, mais ils doivent être
déposés pendant les heures désignées de collecte des dons de
Pulford. Veuillez ne pas laisser de meubles à l'arrière après les heures
d'ouverture.



**Veuillez noter que la zone de dépôt des dons est surveillée par
des caméras.** Tous les dons doivent être déposés pendant les
heures prévues.

Veuillez également vous assurer de **ne pas bloquer les conteneurs à
ordures et de recyclage** lorsque vous déposez un don.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre
compréhension afin de nous aider à garder la zone de dépôt
propre, sécuritaire et accessible.

Merci pour votre soutien continu!

-Pulford

Bibliothèque Ste Anne Library

 Library Hours

July 2nd - August 31st 2026

Tuesday, Thursday & Friday:

10 AM - 5 PM

• **Wednesday:** 10 AM – 7 PM

• **Saturday:** 10 AM – 1 PM

• **Location:** 16 Rue De L'Église,

Ste Anne, Manitoba

 **Phone:** 204-422-9958

 **Email:** library@steanne.ca

 **Website:**

bibliothequesteannelibrary.ca

 **Join our Facebook Group:**

Bibliothèque Ste. Anne Library

Whether you're dropping by after school, on a quiet morning, or for a quick weekend visit, we're here and ready to welcome you



La bibliothèque Ste-Anne

 Heures d'ouverture de la bibliothèque

du 2 juillet au 31 août 2026

• Du mardi jeudi & vendredi: de 10h à 17h

• Mercredi: de 10 h à 19 h

• Samedi: de 10 h à 13 h

• Adresse: 16, rue De L'Église, Ste-Anne, Manitoba

 Téléphone: 204-422-9958

 Courriel: library@steanne.ca

 Site Web:

bibliothequesteannelibrary.ca

 Rejoignez notre groupe

Facebook: [Bibliothèque Ste. Anne Library](https://www.facebook.com/Bibliothèque-Ste-Anne-Library)

Que vous passiez après l'école, lors d'une matinée tranquille ou pour une petite visite le week-end, nous sommes là et prêts à vous accueillir.

Election Day:

October 28, 2026

Have your say in the future of the Town of Ste. Anne!

Make sure you're registered to vote.

 You can register if you:

- Have lived in Ste. Anne for 6+ months or own property for 6+ months

-Are 18 years or older on or before Election Day

-Are a Canadian citizen

 Renters – Important!

The Town does not keep a renters list. If you rent in Ste. Anne, you must register to be able to vote.

 How to Register:

 Register online using our secure voter portal on our website.

 Register in person at the Town of Ste. Anne office

 What to Bring:

Valid ID showing your name and address

Élections municipales 2026

 Jour du scrutin: 28 octobre 2026

Ayez votre mot à dire sur l'avenir de la ville de Ste-Anne!

Assurez-vous d'être inscrit sur la liste électorale.

 Vous pouvez vous inscrire si:

- Vous vivez à Sainte-Anne depuis au moins 6 mois ou êtes propriétaire d'un bien immobilier depuis au moins 6 mois.

- Vous avez 18 ans ou plus à la date du scrutin.

- Vous êtes citoyen canadien.

 Locataires – Important!

La Ville ne tient pas de liste des locataires. Si vous êtes locataire à Ste-Anne, vous devez vous inscrire pour pouvoir voter.

 Comment s'inscrire:

 Inscrivez-vous en ligne en utilisant notre portail électoral sécurisé sur notre site web.

 Inscrivez-vous en personne au bureau de la Ville de Ste-Anne.

 Documents à apporter:

Une pièce d'identité valide indiquant votre nom et votre adresse.

E-Transfers:

Payments are to be sent to payments@steanne.ca, and the security question and password **must** be set to the following:

Q: In what year was the Town established?

A: 1963

Please include your property tax roll number, address and e-mail address in the comment field in order for our office to process payment.

Any e-transfers received that do not clearly indicate the roll and address the payment is for will be rejected!

If you require assistance, please feel free to contact our office at 204-422-5293 or town@steanne.ca.

Virements électroniques:

Les paiements doivent être envoyés

à paiements@steanne.ca, et la question de sécurité et le mot de passe **doivent** être définis comme suit :

Q : En quelle année la ville a-t-elle été fondée ?

A: 1963

Veuillez indiquer votre numéro de rôle d'impôt foncier, votre adresse et votre adresse électronique dans le champ de commentaires afin que notre bureau puisse traiter le paiement. Tout virement électronique reçu qui n'indique pas clairement le rôle et l'adresse pour lesquels le paiement est effectué sera rejeté !

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter notre bureau au 204-422-5293 ou à town@steanne.ca



Splash Park & Washroom Update

Get ready for summer fun at the park! ☀️

The Splash Park and Washrooms will be open daily from 9:00 a.m. – 9:00 p.m. once the season begins. Be sure to check our website regularly for the official opening date and the latest updates.

Help Keep Our Park Beautiful

We kindly ask all visitors to help keep the park clean and well maintained so everyone can enjoy this wonderful community space.

Report Vandalism

If you notice any vandalism or damage in the park, please report it to Ste. Anne Police. Thank you for doing your part to keep our park safe, clean, and fun for everyone!

Mise à jour – jeux d'eau et toilettes

Préparez-vous pour le plaisir estival au parc ! ☀️

Les jeux d'eau et les toilettes seront ouverts tous les jours de 9 h à 21 h une fois la saison commencée. Assurez-vous de consulter régulièrement notre site Web pour connaître la date officielle d'ouverture et les dernières mises à jour.

Aidez à garder notre parc beau

Nous demandons à tous les visiteurs d'aider à garder le parc propre et bien entretenu afin que tout le monde puisse profiter de cet espace communautaire.

Signaler le vandalisme

Si vous remarquez du vandalisme ou des dommages dans le parc, veuillez en signaler la présence à la police de Ste-Anne.

Merci de faire votre part pour garder notre parc sécuritaire, propre et agréable pour tous!

SUPPLEMENTAL TAXES ARE DUE AND PAYABLE ON

October 15, 2026 by 4:30 pm

Supplementary Tax Bills – What Property Owners Should Know

What is a Supplementary Tax Bill?

A supplementary (additional) tax bill may be issued when Manitoba Assessment Services updates a property's assessed value or tax class. This often happens after new information is received about your property.

Why you might receive one

You may get a supplementary bill if you have:

-  Built a new home
-  Made additions or improvements to an existing property

These changes can increase your property's assessed value, which adjusts your taxes.

New home assessments (important timing note)

- Initial tax bills for new homes may cover **land only** until the home is fully assessed
- There can be a **1–2-year delay** after occupancy before the building is assessed
- Once assessed, taxes are recalculated retroactively from the occupancy date

How billing works

- The Town of Ste. Anne issues supplementary tax bills once assessment data is received
- Bills are sent to the **current registered owner on title**
- Some bills may cover up to **2 years of backdated taxes**

Ownership responsibility

- If you recently purchased the property, you may receive charges for time when a previous owner lived there
- Any adjustments must be handled privately (e.g., through your lawyer)
- The Town does not issue separate bills to previous owners

Other key notes

- The Town cannot estimate supplementary taxes before assessments are completed
- School tax credits do **not** apply to supplementary bills
- Payment due dates may differ from regular tax bills (check your bill carefully)

When a supplementary bill may apply

-  New home construction
-  Additions or major renovations/improvements

Mayor's message:

I hope everyone is enjoying a great summer and finding time to spend with family, friends, and neighbours.

It's been a busy season in our community, and we're excited to see the pathway project along Traverse Road nearing completion along with many other projects taking place. This new pathway will soon provide a safer and more accessible connection for residents, and we're already looking ahead to the next phase, crossing the railway tracks and extending toward Langevin Street.

I'd also like to remind everyone that **Municipal and School Board Elections will take place on October 28, 2026**. Local government decisions shape our community every day, and I encourage residents to get involved however they can, whether that's learning about the issues, volunteering, supporting candidates, or even considering running for office. Community participation is what helps Ste. Anne continue to grow and thrive.

On behalf of Council, thank you for your continued support and community spirit. Enjoy the rest of your summer!

Yvan St Vincent
Mayor
Town of Ste Anne

Calling all businesses! 📣

Do you own a business in Ste Anne or live here and your business is located elsewhere? We're hosting a Business Luncheon and want to include you! Email your business details to EDO@steanne.ca for more information.



Appel à toutes les entreprises! 📣

Vous possédez une entreprise à Ste-Anne ou vous vivez ici et votre entreprise est située ailleurs? Nous organisons un dîner d'affaires et souhaitons vous y inviter! Envoyez les coordonnées de votre entreprise par courriel à EDO@steanne.ca pour plus d'informations.

Yard Waste

It's that time of year again! Please remember that all yard waste is collected on Mondays and must be at curb by 8am. If there is a civic holiday, then pick up will be moved to Tuesday. Please place your yard waste in paper bags with a maximum size of 30" x 48" and not weighing more than 45lbs. Where not practical, must be bundled and securely tied and not exceed 48" x 36" in width



Déchets de cour

C'est à nouveau le moment de l'année! N'oubliez pas que tous les déchets de cour sont collectés le lundi et qu'ils doivent être déposés en bordure de trottoir avant 8 h. Si c'est un jour férié, la collecte sera reportée au mardi. Veuillez placer vos déchets de cour dans des sacs en papier d'une taille maximale de 30 po x 48 po et ne pesant pas plus de 45 lb. Si ce n'est pas possible, les déchets doivent être emballés et solidement attachés et ne doivent pas dépasser 48 po x 36 po de largeur.

📋 LES IMPÔTS SUPPLÉMENTAIRES SONT EXIGIBLES ET DOIVENT ÊTRE PAYÉS LE 15 octobre 2026 avant 16 h 30

🏠 Qu'est-ce qu'une facture de taxes supplémentaire?

Une facture de taxes supplémentaire (additionnelle) peut être émise lorsque les Services d'évaluation du Manitoba mettent à jour la valeur évaluée ou la catégorie fiscale d'une propriété. Cela se produit souvent après la réception de nouvelles informations concernant votre propriété.

🔧 Pourquoi pourriez-vous en recevoir une?

Vous pourriez recevoir une facture supplémentaire si vous avez:

- 🏠 Construit une nouvelle maison
 - 🏠 Effectué des ajouts ou des améliorations à une propriété existante
- Ces changements peuvent augmenter la valeur évaluée de votre propriété, ce qui entraîne un ajustement de vos taxes.

⌚ Évaluation des nouvelles maisons (note importante concernant les délais)

- Les premières factures de taxes pour les nouvelles maisons peuvent couvrir uniquement le terrain jusqu'à ce que la maison soit entièrement évaluée
- Il peut y avoir un délai de 1 à 2 ans après l'occupation avant que le bâtiment soit évalué
- Une fois l'évaluation complétée, les taxes sont recalculées rétroactivement à partir de la date d'occupation

📄 Fonctionnement de la facturation

- La Ville de Sainte-Anne émet les factures de taxes supplémentaires une fois les données d'évaluation reçues
- Les factures sont envoyées au propriétaire actuellement inscrit au titre de propriété
- Certaines factures peuvent couvrir jusqu'à 2 années de taxes rétroactives

⚠ Responsabilité du propriétaire

- Si vous avez récemment acheté la propriété, vous pourriez recevoir des frais pour une période où l'ancien propriétaire y habitait
- Tout ajustement doit être réglé de façon privée (par exemple, par l'entremise de votre avocat)
- La Ville n'émet pas de factures distinctes aux anciens propriétaires

💰 Autres points importants

- La Ville ne peut pas estimer les taxes supplémentaires avant que les évaluations soient complétées
- Les crédits de taxe scolaire ne s'appliquent pas aux factures supplémentaires
- Les dates d'échéance des paiements peuvent différer des factures de taxes régulières (vérifiez attentivement votre facture)

🔧 Situations où une facture supplémentaire peut s'appliquer

- 🏠 Construction d'une nouvelle maison
- 🧱 Ajouts ou rénovations/améliorations majeures

Message du maire: Bonjour Ste-Anne,

J'espère que vous profitez tous d'un bel été et que vous avez l'occasion de passer du temps avec votre famille, vos amis et vos voisins. L'été a été bien occupé dans notre communauté, et nous sommes heureux de voir le projet de sentier le long du chemin Traverse approcher de son achèvement. Ce nouveau lien offrira bientôt un trajet plus sécuritaire et accessible pour nos résidents. Nous regardons déjà vers la prochaine étape du projet, qui permettra de traverser les voies ferrées et de prolonger le sentier vers la rue Langevin. J'aimerais également vous rappeler que les **élections municipales et des commissions scolaires auront lieu le 28 octobre 2026**. Les décisions prises au niveau local ont un impact direct sur notre communauté. J'encourage donc chacun à s'impliquer à sa façon, que ce soit en s'informant, en faisant du bénévolat, en appuyant un candidat ou même en envisageant de se présenter aux élections. C'est grâce à la participation de tous que Sainte-Anne continue de grandir et de prospérer.

Au nom du Conseil municipal, merci pour votre soutien et votre engagement envers notre communauté. Profitez bien du reste de l'été!

Yvan St Vincent
Maire
Ville de Ste Anne



Unightly property and derelict vehicles by-law 10-2011

Section unsightly property and derelict properties

2. The Owner of Private Property must maintain the Private Property, including buildings, structures and yards, in a safe and clean condition.

3. Without restricting the general obligation under section 2 above, buildings and yards must be maintained to prevent the accumulation of:

(i) rubbish, garbage, junk and other debris;

(ii) any Derelict Vehicle not licensed by this by-law; and

(iii) objects and conditions, including holes and excavations, that pose health, fire, accident or other safety hazards.



Propriétés disgracieuses et des véhicules abandonnés arrêté 10-2011

Des propriétés disgracieuses et des véhicules abandonnés à l'intérieur des frontières de la ville

2. Le propriétaire de la propriété privée doit maintenir la propriété privée, y inclut les bâtiments et la cour, dans une condition saine et propre.

3. Sans restriction sous la section 2 ci-haut, les bâtiments et la cour doivent être maintenues afin de prévenir l'accumulation de :

(i) débris, déchets et autres saletés,

(ii) tout véhicule abandonné sans permis dans cet arrêté; et

(iii) des objets et des conditions, y inclut des trous des excavations qui posent des problèmes de santé, d'incendie, d'accidents ou dangers liés à la sécurité.



Utility Billing Reminder – Bills due September 30, 2026. Frequently Asked Questions (FAQ)

I'm moving in or moving out. Does the Town need to be notified?

Yes. Please contact the Town Office when you are moving in or out of a residence. This ensures your account is properly set up or cancelled and allows us to update your forwarding contact information.

What is pre-authorized debit?

pre-authorized debit allows you to automatically pay your sewer bills directly from your bank account as they become due.

How do I apply for pre-authorized payments?

To sign up, complete the Pre-Authorized Debit Application Form, available on our website:

👉 <https://steannemb.ca/> → Utilities → Methods of Payment → Pre-Authorized Debit Application

Please include a void cheque with your application.

You can drop off the form at our office or email it to:

📍 14 Centrale Ave, Ste. Anne, MB R5H 1B8

✉️ info@steanne.ca

I'm signed up for pre-authorized payments – will I still receive my utility bill?

Yes. You will continue to receive your sewer bill as usual. Your bill will indicate the amount to be withdrawn from your bank account. Automatic withdrawals are processed on the 20th of the month it's due.

I'm a landlord renting out my property. What do I need to do?

The Town Office does not update utility accounts when a residence is rented. Utility bills remain in the property owner's name and will continue to be sent to the landlord or property manager. Notification of tenant changes is not required. If you have any questions, please contact the Town Office at 204-422-5293 or email info@steanne.ca.



Rappel de facturation des services publics- Factures dues le 30 septembre 2026. Foire aux questions (FAQ)

J'emménage ou je déménage. Dois-je en informer la Ville?

Oui. Veuillez communiquer avec le bureau municipal lorsque vous emménagez ou déménagez d'une résidence. Cela nous permet de créer ou de fermer correctement votre compte et de mettre à jour vos coordonnées postales.

Qu'est-ce qu'un prélèvement automatique?

Le prélèvement automatique vous permet de payer vos factures d'égout directement à partir de votre compte bancaire, automatiquement à l'échéance.

Comment puis-je m'inscrire au prélèvement automatique?

Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire d'inscription au prélèvement automatique, disponible sur notre site Web :

👉 <https://steannemb.ca/> → Utilities → Methods of Payment → Pre-Authorized Debit Application

Veuillez joindre un chèque annulé à votre formulaire.

Vous pouvez déposer le formulaire à notre bureau ou l'envoyer par courriel à : 📍 14, avenue Centrale, Ste. Anne (MB) R5H 1B8

✉️ info@steanne.ca

Je suis inscrit au prélèvement automatique – vais-je quand même recevoir ma facture de services publics?

Oui. Vous continuerez à recevoir votre facture d'assainissement comme d'habitude. Le montant à prélever sur votre compte bancaire sera indiqué sur votre facture. Les prélèvements automatiques sont effectués le 20 du mois d'échéance.

Je suis propriétaire et je loue ma propriété. Que dois-je faire?

Le bureau municipal ne met pas à jour les comptes de services publics lorsqu'une résidence est louée. Les factures de services publics demeurent au nom du propriétaire et continueront d'être envoyées au propriétaire ou au gestionnaire immobilier. Il n'est pas nécessaire d'aviser la Ville des changements de locataires. Pour toute question, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 204-422-5293 ou par courriel à

info@steanne.ca.

📌 Hosting a Community Event? Let Us Know!

Do you have a community event coming up? The Town of Ste. Anne would love to help you spread the word! Share the details with us, and we'll add it to our Community Calendar.

✉ Submit your event:

town@steanne.ca

We're excited to share that our new Community Events Calendar is now live on our website!

<https://steannemb.ca/communityeventscalendar>

Stay up to date with upcoming activities, gatherings, and opportunities to connect. Be sure to check it out and mark your calendar.



📌 Vous organisez un événement communautaire? Faites-le-nous savoir!

La ville de Ste-Anne serait ravie de vous aider à le faire connaître ! Communiquez-nous les détails et nous l'ajouterons à notre calendrier communautaire.

✉ Soumettez votre événement

town@steanne.ca

Nous sommes ravis de vous annoncer que notre nouveau calendrier des événements communautaires est maintenant en ligne sur notre site Web!

<https://steannemb.ca/communityeventscalendar>

Restez informé des activités, rassemblements et occasions de rencontre à venir.

N'hésitez pas à le consulter et à noter les dates dans vos agendas!

🚒 Fire Safety Reminder

Fire safety starts at home. Adults aged 65 and older are at a higher risk of being injured or killed in a fire, and many home fire fatalities occur where smoke alarms are missing or not working.

🔥 Fire Safety Tips

- 🚒 Test your smoke and carbon monoxide (CO) alarms regularly and replace batteries as needed.
- 📅 Replace smoke and CO alarms that are more than **10 years old**.
- 🔗 Install **interconnected smoke alarms** so when one sounds, they all sound.
- ⬇ If there is a fire, **stay low** as you escape—smoke and heat rise.
- 🏠 Create a home escape plan and choose a family meeting place outside.
- 🚪 Close doors behind you as you leave to help slow the spread of fire and smoke.
- ☎ Once you're out, **stay out**. Never re-enter a burning building. Call **911** immediately.

👮 A Message from the Fire Chief

The Ste. Anne Fire Department has responded to **76 emergency calls** so far in 2026, including motor vehicle collisions, fire incidents, and alarm calls.

📱 If your smartphone's **Crash Detection** feature is activated, **911 may call from an unknown number** to confirm your safety. Please answer the call whenever possible. If there is no response, emergency services may be dispatched to your last known location, using valuable resources that could be needed elsewhere.

Be Safe,
Robert Saindon
Ste. Anne Fire Chief

🚒 Rappel – Sécurité incendie

La sécurité incendie commence à la maison. Les personnes âgées de 65 ans et plus courent un risque plus élevé d'être blessées ou de perdre la vie lors d'un incendie. De nombreux décès causés par des incendies résidentiels surviennent dans des maisons où les avertisseurs de fumée sont absents ou ne fonctionnent pas.

🔥 Conseils de sécurité incendie

- 🚒 Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO), et remplacez les piles au besoin.
- 📅 Remplacez les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone qui ont plus de **10 ans**.
- 🔗 Installez des avertisseurs de fumée interconnectés afin que lorsque l'un se déclenche, ils se déclenchent tous.
- ⬇ En cas d'incendie, **restez près du sol** pendant votre évacuation, puisque la fumée et la chaleur montent.
- 🏠 Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et choisissez un point de rassemblement à l'extérieur.
- 🚪 Fermez les portes derrière vous en quittant afin de ralentir la propagation de la fumée et du feu.
- ☎ Une fois à l'extérieur, **n'y retournez jamais**. Composez immédiatement le **911**.

👮 Un message du chef des pompiers

Depuis le début de 2026, le Service d'incendie de Sainte-Anne est intervenu lors de **76 appels d'urgence**, notamment pour des collisions de véhicules, des incendies et des alarmes.

📱 Si la fonction **Détection d'accident** de votre téléphone intelligent est activée, le **911** pourrait vous appeler à partir d'un **numéro inconnu** afin de confirmer votre sécurité. Veuillez répondre à l'appel dans la mesure du possible. Sans réponse, les services d'urgence pourraient être dépêchés à votre dernière position connue, mobilisant ainsi des ressources qui pourraient être nécessaires pour une véritable urgence.

Ensemble, nous pouvons contribuer à assurer la sécurité de notre communauté. Soyez prudents!

Robert Saindon
Chef du Service d'incendie
Ville de Ste-Anne

Did you know you need an animal license in the Town of Ste Anne?

Animal Control By-Law 2-2025

A person may not keep a cat or dog within the Town of Ste Anne that is older than six months unless such person has acquired a license for the dog from the Town, one can be obtained at the town office for a fee of \$10.00. Dogs and cats are to be kept on a leash at all times.

*** If no license is obtained, a \$100 penalty is applicable***

No person shall own, harbor, keep or have in his possession or control of on his premises,

6.1 A maximum of three dogs or cats is permitted in a one-unit or two-unit residential structure zoned RS-S, RS-L or RT properties zoned

6.2 A maximum of two Dogs or cats in a multi-unit residential structure zoned RM-M or RM-H

Saviez-vous qu'il faut obtenir un permis pour les animaux dans la ville de Ste-Anne?



Règlement municipal 2-2025

sur le contrôle des animaux.

Il est interdit de garder un chat ou un chien âgé de plus de six mois dans la ville de Sainte-Anne, à moins d'avoir obtenu un permis pour le chien auprès de la ville. Ce permis peut être obtenu au bureau municipal moyennant des frais de 10 \$. Les chiens et les chats doivent être tenus en laisse en tout temps.

***Si aucun permis n'est obtenu, une amende de 100 \$ est applicable*.**

Aucune personne peut posséder, héberger, garder ou avoir en sa possession ou sous son contrôle dans ses locaux

6.1 Un maximum de trois chiens ou chats est autorisé dans une structure résidentielle d'une ou deux unités située dans une zone RS-S, RS-L ou RT

6.2 Un maximum de deux chiens ou chats est autorisé dans une structure résidentielle à plusieurs unités située dans une zone RM-M ou RM-H.

Friendly Reminder: Sump Pump Discharge

With spring and summer rainfall, residents are reminded to ensure their sump pump discharge pipes are properly directed away from their home's foundation.

To help protect your property and our community, sump pump discharge pipes should:

- Be directed to achieve positive drainage away from the building.
- Discharge onto a splash pad or another approved method.
- **Not** discharge water onto neighbouring properties or public streets, where it can create drainage issues and safety hazards.

Taking a few minutes to check your sump pump discharge can help prevent water-related problems for you and your neighbours.

Rappel amical : Évacuation des pompes de puisard

Avec les pluies du printemps et de l'été, la Ville rappelle aux résidents de s'assurer que les tuyaux de refoulement de leur pompe de puisard dirigent l'eau adéquatement loin des fondations de leur résidence.

Afin de protéger votre propriété et notre communauté, les tuyaux de refoulement des pompes de puisard doivent :

- Être installés de façon à assurer un drainage adéquat de l'eau loin du bâtiment.
- Évacuer l'eau sur le jeux d'eau (*splash pad*) ou par une autre méthode approuvée.
- **Ne pas** déverser l'eau sur les propriétés voisines ni dans les rues publiques, où elle pourrait causer des problèmes de drainage et créer des risques pour la sécurité.

Prendre quelques minutes pour vérifier le bon fonctionnement et l'emplacement de votre tuyau de refoulement peut aider à prévenir des problèmes liés à l'eau, tant pour vous que pour vos voisins.

AVIS PUBLIC - 2027 COMITÉ DE RÉVISION

Le public est avisé par les présentes que le rôle d'évaluation de la Ville de Ste. Anne pour l'année **2027** a été livré au bureau municipal, situé au 14 avenue Centrale, à Ste. Anne au Manitoba, et le public peut l'examiner pendant les heures ouvrables normales.

L'année 2027 est une **année de réévaluation**. Les Services d'évaluation foncière du Manitoba enverront aux propriétaires des avis de réévaluation à partir du 24 juin 2026. Les propriétaires fonciers sont invités à consulter le site Web des Services d'évaluation foncière à l'adresse

<https://www.gov.mb.ca/mao/public/reassessment.aspx?lang=FR> pour obtenir plus d'informations sur la réévaluation de 2027. Si les propriétaires ne sont pas d'accord avec l'évaluation de leur propriété, ils doivent s'adresser à un évaluateur du Manitoba au bureau de district des Services d'évaluation foncière du Manitoba, le plus proche, à Steinbach, au 204-326-9896 ou à l'adresse assessmentsteinbach@gov.mb.ca.

Si, après s'être entretenus avec un évaluateur, les propriétaires ne sont toujours pas d'accord avec l'évaluation de leur propriété, ils peuvent présenter une requête en révision du rôle d'évaluation aux termes des articles 42 et 43 de la Loi sur l'évaluation municipale.

PUBLIC NOTICE - 2027 ANNUAL BOARD OF REVISION

Public notice is hereby given that the **2027** preliminary assessment roll for the Town of Ste. Anne has been delivered to the Municipal Office at 14 Centrale Avenue, Ste. Anne, Manitoba, and is open for public inspection during regular business hours.

For the year 2027, it is a **reassessment year**. Manitoba Property Assessment Services will be sending property owners re-assessment notices on or after June 24th, 2026. Property owners are encouraged to visit the Property Assessment Services website at <https://www.gov.mb.ca/mao/public/reassessment.aspx> for more information on the 2027 reassessment. If property owners do not agree with their property's assessment, they should speak with a Manitoba Assessor at their nearest Manitoba Property Assessment Services District Office, in Steinbach, at 204-326-9896 or assessmentsteinbach@gov.mb.ca.

If, after speaking with an Assessor, property owners still disagree with their property assessment, property owners can make applications for revision to the Town's Board of Revision, may be made in accordance with Sections 42 & 43 of the Municipal Assessment Act.

Notice of registration
Of prospective candidate for
general municipal election

Town of Ste. Anne

Please be advised that a general municipal election will be held on October 28, 2026.

Prospective municipal election candidates must register with the Senior Election Official (SEO) during the registration period before they may begin to accept contributions, incur expenses, fundraise or borrow money for their campaign.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that candidate registrations will be received:

For the office of head of council:
Between May 1, 2026 and
September 22, 2026

For the office of councilor:
Between June 30, 2026 and
September 22, 2026
at the Town of Ste. Anne office, 14
Centrale Avenue, Ste. Anne,
Manitoba R5H 1B8 during the
regular hours of business.

To obtain a registration form
contact the Town of Ste Anne
office, 204.422.5293.

Dated at Ste. Anne, Manitoba on
April 16th, 2026.

-Rebekah Stelmack
SEO - Town of Ste Anne

Avis d'inscription

**De candidat éventuel à l'élection
générale municipale**

Ville de Ste-Anne

Veuillez noter qu'une élection
municipale générale aura lieu le
28 octobre 2026.

Les candidats éventuels aux
élections municipales doivent
s'inscrire auprès du fonctionnaire
électoral principal (f.é.p.) pendant
la période d'inscription avant de
pouvoir commencer à accepter
des contributions, engager des
dépenses, collecter des fonds ou
emprunter de l'argent pour leur
campagne.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ que les inscriptions des
candidats seront reçues :

au poste de président du conseil :
entre le 1er mai et le 22 et le

22 septembre 2026
au poste de conseiller : entre le
30 juin et le 22 septembre 2026
au bureau de la Ville, 14, avenue
Centrale, Ste-Anne (Manitoba)
R5H 1B8, pendant les heures
normales d'ouverture.

Pour obtenir un formulaire
d'inscription, contactez le bureau
municipal au 204-422-5293

Fait à Ste-Anne, Manitoba, le
16 avril 2026.

Rebekah Stelmack
f.é.p - Ville de Ste Anne

2026 Municipal Election

Important Dates

- May 1, 2026 – Campaign Period for Head of Council begins
- June 30, 2026 – Campaign Period for Council Member begins
- September 16–22, 2026 – Nomination Period
- **October 28, 2026 – Election Day**

Interested in Running in the Election?

The Province of Manitoba has created a helpful guidebook for anyone considering running in the election. This resource, along with general information about voting and the election process, is available online:

<https://www.gov.mb.ca/mr/mfas/print/elections.html>

If you have additional questions about running for office, please contact the Municipal Office we are happy to assist you.

What Am I Really Voting For?

Municipal government is the closest level of government to the people. While it may be made up of friends, neighbors, and colleagues, its role is vital to the success and growth of our community.

Municipal councils are given a broad range of powers by the Province. Elected officials must follow these guidelines while also shaping the future of the community through planning and decision-making.

Council responsibilities include:

- Understanding the needs and priorities of residents
- Providing and maintaining services and programs
- Creating policies and initiatives
- Managing local budgets and resources
- Planning for the future of the community

What If I Don't Live in Town but Own Property?

If you are a Manitoba resident who owns property in the Town and meet voter eligibility requirements, you may be able to vote as a non-resident property owner.

If a property is jointly owned by multiple non-residents, only two owners may vote. To do so, written consent from the majority of owners must be obtained and submitted to the Senior Election Official (SEO).

Voters List

To ensure your name appears on the voters list, please contact

- Town Office: town@steanne.ca

Voters lists can be updated at any time, except during a specified period leading up to the election.

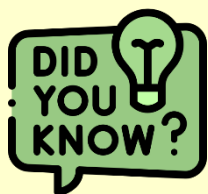
If you have concerns about personal information being publicly accessible, you may request to have your name obscured. A personal security certificate will be issued so you can still vote while protecting your information.

Where or How Can I Vote?

Polling station details will be announced closer to Election Day. If you are unable to attend on Election Day:

- An advance poll will be available (date and location to be announced)
- Mail-in ballots are available for those unable to vote in person

To request a mail-in ballot, please contact the SEO as early as possible. Ballots will be mailed after the nomination period closes. Stay informed. Get involved. Your vote helps shape the future of our community.



Fences:

A permit is not required for fences; however, is subject to the following regulations:

1. Fences shall not exceed a height of six (6) feet above finished grade in the required side or rear yards.
2. Fences shall not exceed three and a half (3 1/2) feet in the front yard.
3. Interior lot fences may be constructed along the property lines (it is recommended to stay a minimum 2 inches away from the property line in your yard)
4. Corner lot fences must be setback five (5) feet from the side lot lines.



Clôtures :

Un permis n'est pas requis pour les clôtures, mais elles sont soumises aux réglementations suivantes :

1. Les clôtures ne doivent pas dépasser une hauteur de six (6) pieds au-dessus du niveau du sol fini dans les cours latérales ou arrière requises.
2. Les clôtures ne doivent pas dépasser trois pieds et demi (3 1/2) dans la cour avant.
3. Les clôtures intérieures peuvent être construites le long des limites de propriété (il est recommandé de rester à au moins 2 pouces de la limite de propriété dans votre cour)
4. Les clôtures d'angle doivent être en retrait de cinq (5) pieds des limites latérales du lot.

Élections municipales de 2026

Dates importantes

- 1er mai 2026 – Début de la période de campagne pour le poste de président du Conseil
- 30 juin 2026 – Début de la période de campagne pour les postes de conseillers municipaux
- 16–22 septembre 2026 – Période de dépôt des candidatures
- **28 octobre 2026 – Jour d'élection!**

Vous souhaitez vous présenter aux élections?

La province du Manitoba a publié un guide utile à l'intention de toute personne envisageant de se présenter aux élections. Ce document, ainsi que des informations générales sur le vote et le processus électoral, est disponible en ligne :

<https://www.gov.mb.ca/mr/mfas/print/elections.html>

Si vous avez d'autres questions concernant la candidature à une fonction électorale, veuillez contacter le bureau municipal — nous serons ravis de vous aider.

Pour quoi est-ce que je vote réellement?

L'administration municipale est le niveau de gouvernement le plus proche des citoyens. Même si elle est composée d'amis, de voisins et de collègues, son rôle est essentiel au succès et à la croissance de notre communauté.

Les conseils municipaux se voient conférer un large éventail de pouvoirs par la province. Les élus doivent respecter ces lignes directrices tout en façonnant l'avenir de la communauté par le biais de la planification et de la prise de décision.

Les responsabilités du conseil comprennent:

- Comprendre les besoins et les priorités des résidents
- Fournir et maintenir des services et des programmes
- Élaborer des politiques et des initiatives
- Gérer les budgets et les ressources locales
- Planifier l'avenir de la communauté

Que faire si je ne réside pas dans la ville mais que je suis propriétaire d'un bien immobilier?

Si vous résidez au Manitoba, que vous possédez un bien immobilier dans la ville et que vous remplissez les conditions requises pour voter, vous pouvez voter en tant que propriétaire non résident.

Si un bien immobilier est détenu en copropriété par plusieurs non-résidents, seuls deux propriétaires peuvent voter. Pour ce faire, il faut obtenir le consentement écrit de la majorité des propriétaires et le transmettre au responsable électoral principal (SEO).

Liste électorale

Pour vous assurer que votre nom figure sur la liste électorale, veuillez contacter :

- Bureau: town@steanne.ca

Les listes électorales peuvent être mises à jour à tout moment, sauf pendant une période spécifique précédant l'élection.

Si vous craignez que vos informations personnelles soient accessibles au public, vous pouvez demander que votre nom soit masqué. Un certificat de sécurité personnel vous sera délivré afin que vous puissiez voter tout en protégeant vos informations.

Où et comment puis-je voter?

Les détails concernant les bureaux de vote seront communiqués à l'approche du jour du scrutin. Si vous ne pouvez pas vous rendre aux urnes le jour d'élection:

- Un vote par anticipation sera possible (date et lieu à confirmer)
- Des bulletins de vote par correspondance sont disponibles pour les personnes qui ne peuvent pas voter en personne

Pour demander un bulletin de vote par correspondance, veuillez contacter le SEO dès que possible. Les bulletins seront envoyés par la poste après la clôture de la période de dépôt des candidatures.

Restez informé. Impliquez-vous. Votre vote contribue à façonner l'avenir de notre communauté.

● Don't Pour Fats, Oils, or Grease Down the Drain!

Protect Your Pipes.

Why It Matters: When fats, oils, and grease (FOG) go down the drain or toilet, they cool, harden, and clog pipes.

This leads to:

-  Blocked drains
-  Costly plumbing repairs
-  Sewage backups and property damage
-  Environmental harm

What You Should Do Instead:

✓ Cool it

Let FOGs harden after cooking.

✓ Scrape it

Use a spatula or paper towel to remove FOG from pots, pans, and dishes.

✓ Bin it

Toss it in the trash or store it in a sealed container for disposal.

💡 Reminder:

Even small amounts of grease add up over time. Do your part, keep FOG out of the pipes!

● Ne versez pas de matière grasse, d'huile ou de graisse dans les égouts! Protégez vos canalisations

Pourquoi c'est important :

Lorsque les matières grasses, les huiles et les graisses (FOG) s'écoulent dans les canalisations ou les toilettes, elles refroidissent, durcissent et obstruent les canalisations.

Cela entraîne :

-  Des canalisations bouchées -  Des réparations de plomberie coûteuses
-  refoulements d'eaux usées et dégâts matériels
-  Atteinte à l'environnement

Ce qu'il faut faire à la place :

✓ **Refroidir**

Laisser les FOG durcir après la cuisson.

✓ **Gratter**

Utiliser une spatule ou une serviette en papier pour enlever les FOG des casseroles, des poêles et de la vaisselle.

✓ **Jetez-le**

Jetez-les à la poubelle ou stockez-les dans un récipient hermétique en vue de leur élimination.

💡 **Rappel** : Même de petites quantités de graisse s'accumulent au fil du temps. Faites votre part - empêchez la FOG de pénétrer dans les canalisations!



Discover Your Roots Along the Dawson Trail

Can you trace your ancestral roots to the Dawson Trail?

This summer, take a meaningful step back in time and bring your family and friends along for the journey!

📍 Pioneer Site Exhibit – West End Pocket Park, Ste-Anne. Make a stop at the Pioneer Site exhibit, located in the Town of Ste-Anne's West End Pocket Park. This charming outdoor display features the names of local families and residents from the first formal provincial census conducted in the late 1800s. It's a perfect destination for:

 History walks

 Family outings

 Visitors exploring the Dawson Trail

Whether you're a long-time resident or just passing through, the exhibit offers a fascinating look into the lives and legacies that helped shape our community.

🔍 Want to Research More?

Full references and a searchable list of early settlers are available online: <https://dawsontrailtreasures.ca/index.php?page=list-of-first-settlers-ste-anne-parish>

Uncover your family history or simply appreciate the roots of Ste-Anne one of Manitoba's Dawson Trail communities.

Step back in time and discover the stories that connect us all.



Découvrez vos racines le long du sentier Dawson

Pouvez-vous retracer vos racines ancestrales jusqu'au sentier Dawson?

Cet été, faites un retour en arrière significatif et amenez votre famille et vos amis pour le voyage !

📍 Exposition sur le site des pionniers - West End Pocket Park, Ste-Anne.

Faites un arrêt à l'exposition sur le site des pionniers, située dans le West End Pocket Park de la ville de Ste-Anne. Cette charmante exposition extérieure présente les noms des familles et des résidents locaux tirés du premier recensement provincial officiel effectué à la fin des années 1800.

C'est une destination parfaite pour :

 Des promenades historiques

 Sorties en famille

 Les visiteurs qui explorent le sentier Dawson

Que vous soyez un résident de longue date ou de passage, l'exposition offre un regard fascinant sur les vies et les héritages qui ont contribué à façonner notre communauté.

🔍 Vous voulez en savoir plus ?

Des références complètes et une liste consultable des premiers colons sont disponibles en ligne : <https://dawsontrailtreasures.ca/index.php?page=list-of-first-settlers-ste-anne-parish>

Découvrez l'histoire de votre famille ou appréciez simplement les racines de Ste-Anne, l'une des collectivités de la Piste Dawson au Manitoba.

🔧 Deck Permit FAQ

❓ Do I need a permit?

Yes. A permit is required for any deck over 600 mm (24 in.) high, or any deck that may support a future enclosed structure (e.g., sunroom).

🏠 What if the deck isn't attached to my house?

A permit is still required, whether the deck is attached or not.

📄 How do I apply?

Submit your application to the Town of Ste-Anne (14 Centrale Ave) or email town@steanne.ca.

⚡ Are power lines or meters an issue?

Yes. Decks must be at least 3.5 m (11 ft. 6 in.) below overhead power lines. Hydro meters may need to be relocated—contact Manitoba Hydro for details.

📄 What do I need to apply?

• A survey certificate or detailed site plan (showing property, buildings, and deck location/size)

• Two copies of construction/elevation plans

🔧 FAQ sur les permis de construction de terrasses

❓ Ai-je besoin d'un permis?

Oui. Un permis est obligatoire pour toute terrasse d'une hauteur supérieure à 600 mm (24 po) ou toute terrasse susceptible de supporter une future structure fermée (par exemple, une véranda).

🏠 Et si la terrasse n'est pas attenante à ma maison?

Un permis est tout de même obligatoire, que la terrasse soit attenante ou non.

📄 Comment faire une demande?

Déposez votre demande à la ville de Ste-Anne (14, avenue Centrale) ou envoyez-la par courriel à town@steanne.ca.

⚡ Les lignes électriques ou les compteurs posent-ils un problème?

Oui. Les terrasses doivent se trouver à au moins 3,5 m (11 pi 6 po) sous les lignes électriques aériennes. Il peut être nécessaire de déplacer les compteurs d'électricité — contactez Manitoba Hydro pour plus de détails. 📄 De quoi ai-je besoin pour faire ma demande?

• Un certificat d'arpentage ou un plan de site détaillé (indiquant la propriété, les bâtiments et l'emplacement/la taille de la terrasse)

• Deux copies des plans de construction.

🇨🇦 Dawson Trail Days 2026 🇨🇦

📅 September 18 & 19

Join us for an unforgettable weekend of family fun in Ste. Anne!
Friday, September 18

👤 Annual Sock Hop at the Ste. Anne Curling Rink

Saturday, September 19

👤 Fire Department Pancake Breakfast (8:00–10:30 a.m.)

🎈 Dawson Trail Days Parade (11:00 a.m.)

🇨🇦 Party in the Park at the Splash Park (12:00–4:00 p.m.) featuring:

- 🎈 Inflatables
- ⚽ Bubble Soccer
- 🎨 Face Painting
- 🐮 Petting Zoo
- 🎵 Live Entertainment
- ☕ PERK Coffee
- 🚚 Food Trucks
- And more!

🌟 Fireworks Spectacular at 9:30 p.m. – featuring another EPIC surprise theme!

Bring your family and friends for one of Ste. Anne's biggest weekends of the year. We can't wait to celebrate with you!



🇨🇦 Les Journées Dawson Trail 2026 🇨🇦

📅 18 et 19 septembre

Joignez-vous à nous pour une fin de semaine inoubliable remplie de plaisir en famille à Sainte-Anne!

Vendredi 18 septembre

👤 Soirée dansante annuelle « Sock Hop » au Club de curling de Sainte-Anne

Samedi 19 septembre

👤 Déjeuner aux crêpes des pompiers (8 h à 10 h 30)

🎈 Défilé des Journées Dawson Trail (11 h)

🇨🇦 Fête au parc au parc aquatique (12 h à 16 h) avec :

- 🎈 Jeux gonflables
- ⚽ Soccer-bulle
- 🎨 Maquillage pour enfants
- 🐮 Mini-ferme
- 🎵 Spectacles en direct
- ☕ Café PERK
- 🚚 Camions-restaurants
- Et plus encore!

🌟 Spectacle de feux d'artifice à 21 h 30 – avec un autre thème surprise ÉPIQUE!

Rassemblez votre famille et vos amis pour l'une des plus grandes fins de semaine de l'année à Sainte-Anne. Nous avons hâte de célébrer avec vous!

Office Hours

Regular office hours for the
Town of Ste. Anne are:

Monday to Friday from
8:00 a.m. to 4:30 p.m.

*Closed on Statutory Holidays

14 Centrale Avenue,
Ste. Anne, Manitoba R5H 1B8

Phone: 204.422.5293

Fax: 204.422.5459

Email: town@steanne.ca



Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture
habituelles de la Ville de
Ste-Anne sont les suivantes :

Du lundi au vendredi, de
8h à 16h30.

*Fermé les jours fériés.

14, avenue Centrale,
Ste-Anne, Manitoba R5H 1B8

Téléphone : 204 422-5293

Télécopieur : 204 422-5459

Courriel : town@steanne.ca



Town of

Ste. Anne

Ville de



Advertising space for rent. For more information,
please contact

town@steanne.ca

Espace publicitaire à
louer.
Pour plus d'informations,
veuillez contacter

town@steanne.ca

Advertising space for rent.
For more information,
please contact

town@steanne.ca



Advertising space for rent.
For more information,
please contact

town@steanne.ca

Espace publicitaire à louer.
Pour plus d'informations,
veuillez contacter

town@steanne.ca



Espace publicitaire à louer.
Pour plus d'informations,
veuillez contacter

town@steanne.ca

Advertising space for rent.
For more information,
please contact

town@steanne.ca

Espace publicitaire à louer.
Pour plus d'informations,
veuillez contacter
town@steanne.ca

